

**Témoignage professionnel et avis, déposés dans le cadre de la commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (DPJ)**

**Déposé le 22 janvier 2020**

**Par :**

Caroline Angers, M.O.A. Orthophoniste à l'équipe stimulation précoce du CLSC Montréal-Nord, CIUSSS du Nord-de-l'île-de-Montréal

Stéphanie Bélanger-Cateysson, Éd.Sp., Éducatrice spécialisée à l'équipe stimulation précoce, CLSC Petite-Patrie, CIUSSS du Nord-de-l'île-de-Montréal

Carole-Anne Cadoret-Lemieux, M.P.O, Orthophoniste à l'équipe stimulation précoce, CLSC Petite-Patrie et anciennement, au CLSC Ahuntsic, CIUSSS du Nord-de-l'île-de-Montréal

**Présentation de notre milieu et de notre clientèle**

En tant qu'orthophonistes et éducatrice spécialisée, nous travaillons actuellement en contexte de CLSC (CIUSSS du Nord-de-l'île-de-Montréal), dans l'équipe en stimulation précoce (sous la direction des services intégrés de première ligne).

Nous desservons les enfants d'âge préscolaire, présentant des indices de difficultés dans leur développement. Nous travaillons aussi étroitement avec leurs parents. Notre clientèle est fortement issue de diverses communautés culturelles et nous avons une grande proportion de celle-ci qui démontre un fort indice de vulnérabilité (plusieurs facteurs cumulatifs de vulnérabilité).

Dans le présent témoignage, nous avons choisi de relever des situations qui soulèvent des questionnements et des inquiétudes par rapport aux droits des jeunes enfants. Nous énoncerons dans un premier temps, des enjeux liés aux enfants en situation de vulnérabilité (en général) mais qui ne sont pas suivis par la DPJ. Dans un second temps, nous évoquerons des situations vécues, lors de suivis d'enfants qui recevaient aussi des services de la DPJ.

**Situations vécues et enjeux liés au droit des enfants en situation générale de vulnérabilité**

- Dans le cadre de nos fonctions, nous avons observé différentes situations nous questionnant quant à l'accès aux services de première ligne, principalement pour les enfants en contexte de vulnérabilité. Tout d'abord, nous nous questionnons par rapport à l'accessibilité des services de première ligne. En effet, le système de santé nous apparaît parfois être peu adapté aux enfants en situation de vulnérabilité. En voici quelques exemples :

- Il peut être difficile de joindre les familles afin de leur offrir nos services en stimulation précoce, après bien sûr, un très long temps d'attente. Lorsque la famille n'est pas jointe, les intervenants sont encouragés à faire parvenir une lettre aux parents les informant que le dossier sera fermé si aucune réponse n'est donnée. Pourtant, le fait de ne pas avoir de réponse ne signifie pas nécessairement que les besoins de l'enfant ne sont plus présents. Il est possible que le parent n'ait pas compris étant donné la barrière linguistique, qu'il n'ait pas pu répondre, qu'il ne soit pas inquiet de la situation, qu'une situation familiale difficile le limite à se présenter, etc. Dans ce cas, l'enfant présentant de réels besoins pourrait voir son dossier fermer et ne pas recevoir les services dont il aurait besoin et auxquels il aurait eu droit. La même situation se présente lorsqu'un enfant est référé en centre hospitalier, pour une évaluation en clinique de développement, par exemple. Il semblerait que si le parent ne se présente pas au rendez-vous fixé, le dossier est rapidement fermé.
- Le nombre de rencontres en stimulation précoce et la modalité du suivi sont déterminés par une offre de services préétablie assez contraignante. Il est difficile de répondre aux besoins des enfants en situation de vulnérabilité dans ce contexte. Les parents sont parfois moins inquiets, ont parfois moins d'éducation, le français n'est pas toujours leur langue première, la confiance est parfois plus difficile à bâtir, etc. Du temps est alors nécessaire afin de créer une relation de confiance avec le parent, pour bien expliquer, arriver à se comprendre, mettre en place les stratégies travaillées. Toutefois, cela est peu possible dans le contexte actuel, car le nombre de rencontres est très limité. Le parent d'un enfant en contexte de vulnérabilité pourrait se retrouver moins outillé par manque de temps dans le suivi que le parent d'un enfant en contexte favorisé à qui ce type de suivi répond à ses besoins.
- Les enjeux de performance semblent parfois priorités par les gestionnaires. Lorsque les difficultés à joindre ces enfants en contexte de vulnérabilité sont abordées, le sujet est plutôt abordé « dans le sens inverse » soit « Comment la famille pourrait se conformer à l'offre de services » (autrement le dossier de l'enfant pourra se voir fermer). Il est moins question de trouver des solutions afin de joindre ces enfants. L'expression « on ne peut pas tous les sauver » a été entendue par moments, pour justifier la situation. Il serait important de penser à d'autres façons de rendre les services accessibles pour ces clientèles en tentant de mieux connaître leurs besoins et leurs visions, en acceptant leur réalité et ainsi développer de nouvelles approches.
- Très peu de ressources en première ligne sont dédiées à l'intervention visant le développement des enfants. Aussi, les services offerts en groupe sont fortement encouragés, voir privilégiés. Toutefois, certains parents plus vulnérables n'y trouvent pas leur place, car cette forme d'accompagnement ne répond pas bien à

leurs besoins. De plus, les offres de groupe prévoient des horaires rigides et fixes, et les parents ayant des emplois précaires sont souvent dans l'impossibilité de s'y contraindre. Ils ne pourront alors pas bénéficier des services. Les parents plus vulnérables ne viendront pas et les dossiers des enfants pourront alors être fermés ou reportés à plus tard.

- Il est également à noter que peu de services plus spécialisés (Ex. : Clinique de développement) sont présents dans les territoires ciblés comme vulnérables. Par exemple, la clinique de développement pour le territoire de Montréal-Nord se situe à l'hôpital Ste-Justine. Ce déplacement prend beaucoup de temps, plusieurs correspondances en transport en commun et peut être difficile à mener pour une famille. Cela pourrait contribuer à ce que le parent ne se déplace pas pour le rendez-vous pour son enfant (si le parent est peu inquiet, s'il n'a pas bien compris le but du rendez-vous, s'il ne peut se libérer pour autant de temps, si les déplacements en transport en commun sont difficiles avec l'enfant qui présente des difficultés importantes dans son développement, s'il n'a pas les moyens financiers de s'y rendre, etc.), ou ne soit pas en mesure d'arriver à l'heure.
- Les façons de faire sont peu adaptées aux parents vulnérables. Par exemple, les dépistages basés sur l'interprétation des parents (ex : les questionnaires à remplir, comme l'ASQ) sont souvent difficiles à comprendre et il peut être complexe d'y répondre). Il est essentiel qu'un accompagnement leur soit fourni.
- Les diverses équipes œuvrant auprès de la petite enfance en CLSC ont très peu de contact entre elles. Le travail en « silo » est encore bien présent. Les intervenants « plancher » travaillant directement auprès de la clientèle ont accès à des informations limitées quant à ce qui se passe dans les autres équipes.
- Le support de type préventif est très peu développé auprès des groupes vulnérables en première ligne et nous, les orthophonistes, ne sommes plus impliquées dans ce type d'intervention. Nous pourrions toutefois y jouer un rôle important.
- Des iniquités sont observées entre les territoires d'un même CISSS ou CIUSSS. Ainsi, sur un territoire moins vulnérable où il y a moins d'enfants en attente, certains intervenants sont davantage disponibles. Ils ont ainsi la possibilité d'allonger le suivi en ajoutant des rencontres supplémentaires à l'offre préétablie. Ils peuvent alors s'ajuster aux besoins de la clientèle. Sur un territoire plus vulnérable où la liste des enfants en attente est longue, l'intervenant ne pourra se permettre de déroger de l'offre de services pour s'adapter aux besoins de l'enfant. Les services offerts sont donc davantage en lien avec « l'endroit » où l'enfant demeure plutôt qu'en fonction de ses besoins.

- Un enfant qui présente des difficultés sévères de langage lors de l'évaluation en première ligne se verra recevoir moins de services qu'un autre enfant présentant des difficultés moins sévères, car il sera référé en centre de réadaptation et on s'attend à ce que ce soit là qu'il y reçoive les services dont il a besoin. Toutefois, ces enfants auraient besoin d'au moins autant de services en première ligne que les autres enfants, sinon plus. D'autant plus que ces enfants auront à attendre encore plusieurs mois avant d'obtenir des services en réadaptation car les différents établissements ne partagent pas la même « date réseau ».
- Les intervenants et gestionnaires devraient être mieux formés quant aux différences culturelles (vision, style d'intervention, valeurs), ce qui a un impact sur l'efficacité du suivi à offrir auprès de ces enfants et des décisions à prendre.

**Constat sur la « vulnérabilité » des milieux de garde fréquentés par les enfants en situation eux aussi, de vulnérabilité.**

Dans le cadre de notre travail en CLSC, nous sommes amenées à visiter certains services de garde de notre territoire. Nous en sommes venues à constater à quel point certains services de garde étaient eux aussi, dans une certaine position de « vulnérabilité ». Ce contexte est particulièrement observé dans les milieux de garde de type privés (non-subventionnés ou subventionnés) en comparaison aux services de garde de type CPE (Centre de la petite enfance).

Voici donc quelques-unes de nos constatations :

- D'emblée, nous reconnaissons que certains milieux de garde privés offrent de bons services de qualité. Toutefois, nous devons admettre avoir observé à plusieurs reprises dans les dernières années, une qualité éducative clairement moindre dans ces milieux. Nous nous attarderons donc davantage à ceux-ci.
- Plusieurs des enfants en situation de vulnérabilité de notre territoire fréquentent des services de garde privés, dont la qualité est discutable. Ces enfants en position de vulnérabilité n'ont pas eu accès à une place en CPE, souvent de meilleure qualité.

Les nouveaux arrivant d'un territoire connaissent mal les types de services de garde et sont peu informés sur les choix et les démarches nécessaires afin d'obtenir un service de meilleure qualité, par exemple en CPE. De plus, une longueur exorbitante de la liste d'attente en CPE décourage les familles courageuses qui voudraient un service de meilleure qualité. Bien souvent, ils se tournent donc vers des services de gardiennage offerts par des personnes de leurs communautés, mais qui ne sont pas nécessairement de qualité. Ces mêmes parents nomment eux-mêmes ne pas être satisfaits des services éducatifs, mais ne pas savoir comment avoir une place en CPE.

- Une des premières constatations dans ces milieux de garde non-subventionnés (ou même subventionnés) de moindre qualité, est la pauvreté du programme éducatif. En effet, comme ce sont bien souvent des éducatrices qui sont sous-qualifiées, qui y travaillent, l'application d'un programme éducatif devient plutôt arbitraire. Les pratiques éducatives ne sont pas uniformes et sont non-optimales. De plus, nous remarquons un manque de connaissances en général chez les éducatrices, sur le développement global de l'enfant et les façons de le stimuler.

De plus, ces éducatrices sont souvent laissées à elles-mêmes en terme de support éducatif. Elles ne semblent pas avoir accès à de la formation continue. Cet aspect a un effet négatif direct sur les pratiques éducatives qui ne sont pas à jour, ni équivalentes d'un groupe à l'autre, ou d'une installation à une autre. De plus, les éducatrices ont peu de temps prévu à l'élaboration d'activités éducatives. Nous comprendrons que cela est un problème qui a des répercussions directes sur le développement de l'enfant, celui-ci ne pouvant pas atteindre son plein potentiel par manque flagrant de stimulation.

Dans certains milieux de garde privés, nous observons aussi que la direction est beaucoup moins informée des services de première ligne offerts ou souvent même si la direction est au courant, elle est craintive à diriger les parents vers les CLSC pour avoir des services et/ou un partenariat.

- Dans le cadre de notre travail en CLSC (équipe en stimulation précoce), nous avons TRÈS peu de possibilités d'être en contact avec ses milieux de garde plus « vulnérables » fréquentés par des enfants en situation « de vulnérabilité ». Actuellement, les intervenants en CLSC sont très peu encouragés à fréquenter ce milieu de vie de l'enfant (car plus de temps est nécessaire pour les déplacements, l'intervenant devient donc « moins performant »). De plus, dans certaines équipes, une visite offerte dans le milieu de garde de l'enfant retire une rencontre d'intervention aux parents en CLSC.

En ce sens, nous aimerions pouvoir cibler les milieux de garde plus vulnérables et leur offrir plus de soutien éducatif. Également, nous aimerions pouvoir expliquer les offres de services afin de diminuer les craintes par rapport à la peur du dossier de l'utilisateur.

Il existe bien le service « IEP » (Intervention éducative précoce) dans plusieurs CLSC, mais ce service est constitué généralement d'une « équipe » de très peu de personnes (très peu d'effectifs). Ce service est peu connu, peu soutenu.

Il existe aussi le programme des « places protocoles » (places offertes par certains milieux de garde à des enfants référés par le CLSC), mais ce programme ne répond pas à la demande grandissante actuelle. Il y a peu de places disponibles (et encore moins aux enfants ayant des difficultés développementales) et lorsqu'un service de garde accepte un enfant, ce service de garde est très peu soutenu par le CLSC, principalement par des professionnels en stimulation précoce.

Actuellement, il y a peu voire très peu de partenariat entre les CPE et autres services de garde, et les services de première ligne en CLSC, ce qui nuit à la situation des enfants vulnérables de notre territoire. Il y a peu d'échanges de savoirs et de connaissances, peu de soutien offert. Il devrait y avoir autant de contacts entre les intervenants du CLSC et les services de garde, que les contacts retrouvés avec les milieux scolaires, lorsque les enfants sont plus âgés.

### **Situations vécues et enjeux liés aux enfants d'âge préscolaires suivis au CLSC en stimulation précoce : Enfants en possible compromission ou recevant déjà des services de la DPJ**

- Comme professionnels de l'équipe en stimulation précoce, nous avons parfois été confrontés à des situations où nous nous sommes questionnés sur le plan de la compromission au niveau du développement de l'enfant, dont le cas nous est assigné.

Nous devons tout d'abord avouer se sentir bien seules, dans notre propre établissement (CLSC- CIUSSS), quant à la décision à prendre : faire un signalement ou non, lorsque nous sommes inquiètes que l'enfant soit en situation de compromission par rapport à son développement. Cliniquement, dans notre propre établissement (ou équipe) cette « reconnaissance » de la compromission dans le développement d'un enfant et les diverses possibilités d'actions à prendre, est un sujet peu investi et très peu discuté.

- Lorsque nous avons été personnellement face à des cas d'enfants où nous avons décidé par nous-mêmes, de demander une consultation téléphonique directement auprès de la DPJ, ces consultations nous ont peu éclairées. Les réponses obtenues par les intervenants au bout du fil, étaient hésitantes, peu claires.

De plus, lors de ces demandes de consultation, avec différents intervenants de la DPJ qui devaient répondre à nos questions, il est apparu que les intervenants répondant aux demandes de consultation avaient eux-mêmes des points de vue et des réponses divergentes. Il semble donc que même pour les intervenants de la DPJ, les critères précis nous permettant de considérer qu'un enfant est compromis dans son développement, ne sont pas clairs.

Comme orthophonistes, nous sommes souvent bien placées pour reconnaître des difficultés **importantes** de développement communicatif et langagier chez les enfants. Toutefois, nous nous sentons impuissantes lorsque, après avoir évalué la situation de l'enfant, les parents se montre peu intéressés, ne se mobilisent pas, cessent ou refusent un suivi ou les orientations à prendre. Donc, que devons-nous faire dans de tels cas, à

partir de quel moment (niveau? critères?) cela devient-il un « motif » de compromission au niveau du développement?

- Par la suite, dans certains dossiers où le signalement a été retenu, il est apparu que l'intervenant de la DPJ, assigné au dossier, et la professionnelle du CLSC (Ex. : l'orthophoniste) n'avaient pas les mêmes balises, les mêmes repères ou points de référence par rapport au niveau « de retard » ou « de difficultés » présentées par l'enfant.

Un écart fut observé relativement à la perception du degré de sévérité (des difficultés langagières et communicatives) et l'impact sur le fonctionnement de l'enfant, entre l'intervenant de la DPJ et l'orthophoniste du CLSC. Principalement dans un territoire plus vulnérable de Montréal (Ex. : Montréal-Nord) et face à des communautés culturelles en situation de multilinguisme, il nous est apparu une « minimalisation » des difficultés chez les enfants, selon le point de vue exprimé par l'intervenant de la DPJ.

- Suite à nos expériences de signalement pour motif de compromission au niveau du développement, au moment de l'évaluation du dossier par la DPJ, nous avons ressenti par la suite un certain sentiment de « jugement à notre égard » de la part des intervenants de la DPJ, suite à des commentaires qu'ils ont exprimés. Ceux-ci semblaient exprimer que nous avons « exagéré » la situation de l'enfant, ou que nous avons signalé pour « pas grand-chose ».

Il nous semble donc que le motif de compromission du développement chez l'enfant, en est un de moindre importance, de seconde zone. Nous comprenons que les intervenants de la DPJ sont probablement débordés, il y a donc priorisation, surtout dans des territoires très vulnérables (Ex. : Montréal-Nord) où il y a une grande quantité de signalements. Malheureusement, cela veut-il dire que le développement des enfants vivant dans ces territoires plus vulnérables est moins important que le développement des enfants vivant dans d'autres territoires plus favorisés du Québec?

Ces expériences passées nous ont laissées perplexes et peu enclines à retenter l'expérience de signalement pour compromission du développement. Nous croyons que cela est malheureux, puisque nous pensons que certains professionnels doivent se sentir solides et à l'aise de signaler un enfant pour motif de compromission du développement, car cet indice de difficultés développementales peut parfois être, dans certains cas, la « pointe d'un iceberg », (i.e le « symptôme » d'une situation de compromission plus importante).

- Il serait donc important que la DPJ réfléchisse davantage sur ce qu'elle considère comme un enfant compromis dans son développement, de façon précise, avec des critères clairs pour les professionnels de la santé. De plus, nous croyons qu'une meilleure formation des intervenants de la DPJ par rapport au développement de l'enfant, serait pertinente. Sinon, qu'ils aient l'opportunité de se référer à des professionnels spécialistes dans leur domaine (orthophonistes, ergothérapeutes, etc.), à l'intérieur même de leur équipe.

Lorsque la DPJ aura précisé ces critères, nous suggérons que la DPJ visite les équipes des CLSC (entre autre) pour informer et former.

- Enfin, lorsqu'un enfant suivi par la DPJ, est aussi pris en charge par un professionnel du CLSC (Ex. : orthophoniste en stimulation précoce, puisque la DPJ n'offre pas ce type de suivi) des difficultés surgissent, par exemple:
  - L'orthophoniste du CLSC obtient très peu d'informations de la part de l'intervenante sociale de la DPJ, quant à la situation de la famille. Cela est problématique puisque l'orthophoniste en première ligne a un rôle premier d'éducation et de coaching parental)
  - En cours de suivi, l'orthophoniste a peu de contacts avec intervenante DPJ, reçoit peu d'informations quant à ce qui se passe dans la famille. Lorsque l'orthophoniste rejoint l'intervenant de la DPJ, elle a souvent le sentiment que ce dernier est carrément débordé (donc sentiment « de le déranger »).
  - L'orthophoniste en CLSC se retrouve très seule face à des enfants en grande difficulté, face à un parent très vulnérable, souvent très peu motivé ou parfois, étant lui-même limité dans ses capacités. L'orthophoniste n'a pas accès à un éducateur spécialisé pour l'aider à titre d'agent multiplicateur dans la famille. L'éducateur spécialisé de la DPJ n'est souvent pas disponible ou ce rôle n'est pas dans son mandat.
  - L'orthophoniste a l'impression que ce qui est important de savoir pour la DPJ, c'est seulement « si le parent s'est présenté aux rencontres ou pas ». L'impact du suivi sur l'enfant d'un point de vue qualitatif semble de moindre importance, ce qui est très décourageant pour l'orthophoniste qui désire s'assurer que le mode d'intervention offert est le plus approprié et porte ses fruits.
- Nous croyons que la DPJ devrait pouvoir avoir sa propre équipe interdisciplinaire (Ex. : avec ses orthophonistes, ses ergothérapeutes, ses nutritionnistes, ses psychoéducatrices) dédiée à l'intervention sur le plan du développement, pour les enfants qu'elle suit. Cela permettrait aussi de faciliter le travail en équipe avec les autres intervenants impliqués.